

enrôlement. C'est avec plaisir que nous le faisons car nous savons que c'est notre devoir et ces frais constituent une partie de la rançon que nous devons payer pour nous assurer la victoire dans ce conflit où nous sommes engagés.

On me permettra de rappeler que, en ce qui concerne l'avenir du Canada, l'état d'esprit de ces hommes durant les années qui suivront le conflit influera tout autant sur les destinées du pays que la victoire elle-même. Si ces hommes nous reviennent découragés et déçus par des mesures qui, à leurs yeux, semblent de l'ingratitude ou un manque d'appréciation de ce qu'ils ont fait, les répercussions ne se limiteront point à une seule génération, c'est-à-dire à ces hommes eux-mêmes, mais l'avenir du Canada en souffrira.

Nous devons par conséquent nous rendre compte que, s'il est nécessaire de dépenser des millions et des milliards, comme nous le faisons à l'heure actuelle, pour permettre à ces gens de défendre le pays, il importe aussi de nous préparer à dépenser des millions et des milliards si nécessaires pour le rétablissement physique, psychologique et économique de ces hommes en vue de nous assurer par tous les moyens dont nous disposons que, durant la période qui suivra la guerre, ces gens ne soient ni déçus, ni découragés, ni aigris. J'estime qu'un esprit de générosité devrait régner durant les années suivant immédiatement la fin des hostilités. Chacun de nous sait un peu quelles sont les épreuves présentes de ces hommes, bien qu'il nous soit impossible, en cette Chambre, de les apprécier pleinement. Nous avons une idée de ce qui se passe chaque nuit dans l'esprit de ces jeunes, qui participent à des envolées de combat. Nous savons un peu ce que pour eux ces expériences actuelles signifient.

Pour nombre de ces jeunes, ce n'est pas seulement une période de tension mentale et physique, mais ce sont des moments où il leur est donné d'accomplir quelque chose, de travailler, de lutter, de combattre, et, s'il le faut, de mourir pour un but certain. En ce sens, l'expérience leur vaut beaucoup. Elle en a arraché quelques-uns à l'inutilité dans laquelle ils se débattaient durant les mil-neuf-cent-trente, et elle a donné conscience qu'ils prenaient part à la vie du Canada. Si, après cette expérience, ces hommes retrouvent au pays l'ingratitude ou un manque d'appréciation, nous nous préparons de très graves et de très réels problèmes. Je voudrais qu'en ce parlement, nous voyions à rétablir les anciens combattants économiquement, physiquement, spirituellement et de toutes les autres façons possibles. J'aimerais qu'on s'attaque à ce problème en le considérant dans tous ses détails comme

[M. Knowles.]

aussi important que le problème de la défense même de notre pays.

Il en est qui, tout en admettant la justice de la cause et en proclamant que ces démobilisés méritent une grande attention, il en est dis-je, qui se plaindront que les déboursés appauvrissent le pays et démoralisent les intéressés. Puis-je noter qu'il n'en a pas été ainsi durant la guerre? Nous nous sommes emparés de ces jeunes, dont plusieurs cotoyaient l'indigence et avaient chômé durant les mil-neuf-cent-trente; et, pour des fins militaires, nous leur avons assuré plus de bien et plus d'accommodements qu'ils n'en avaient jamais rêvé. Le Canada n'en est pas plus pauvre. Le Canada connaît actuellement un plus haut niveau de production et un meilleur mode de vie qu'à aucune époque de son histoire. Cette ligne de conduite n'a pas démoralisé nos hommes mais, je le répète, elle leur a donné une raison de vivre, de lutter, de travailler et, si nécessaire, de mourir.

Je suis convaincu que nous ne les démoraliserons pas en les traitant généreusement une fois la guerre finie. Je suis tout aussi convaincu que notre économie n'aura pas à souffrir d'un traitement aussi généreux. J'espère donc que nous n'irons pas nous imaginer que nous avons accompli toute notre tâche en établissant des rouages plus efficaces, ce que nous faisons en confiant les affaires des anciens combattants à un ministère unique. Nous devons faire plus; nous devons faire en sorte que ce programme soit marqué au coin de la générosité. Sachons comprendre en outre que le problème du rétablissement des anciens combattants aura des répercussions énormes sur le bien-être futur du pays.

On me permettra d'appuyer ici certaines observations formulées par d'autres honorables opinants. C'est le chef de l'opposition, je crois, qui a mentionné de façon particulière le grand usage que l'on faisait de l'expression "d'origine antérieure à l'enrôlement". Voilà un domaine où le programme du Gouvernement pourrait faire preuve de générosité. A titre de députés, nombreux sont les cas qu'on nous signale où des hommes apprennent qu'ils n'ont pas droit à la pension parce que leur invalidité est d'origine antérieure à l'enrôlement, bien qu'ils aient été classés dans la catégorie A-1 à leur entrée dans l'armée. Je n'ai pas besoin d'insister ici, car tous les honorables députés connaissent de nombreux cas de ce genre. Si les membres de la Chambre pouvaient se prononcer librement sur cette question, je suis sûr que nous verrions une importante modification de la ligne de conduite adoptée relativement aux demandes de pension pour raisons d'ordre médical.

Il importe également qu'il existe une certaine liaison entre le nouveau ministère des Affaires des anciens combattants et le minist-